



Berne, le 10 octobre 2025

Informations importantes à l'attention des assurés concernant la fin de l'année

Mesdames, Messieurs,

Les droits des assurés à l'assurance-chômage sont gérés avec le même système depuis 30 ans.

Le secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a développé un nouveau système informatique, qui sera déployé le 6 janvier 2026. Le SECO assurera ensuite sa maintenance. À moyen terme, ce nouveau système permettra une meilleure efficacité des processus.

La transition aura lieu entre le 19 décembre 2025 et le 6 janvier 2026 et nous avons besoin de votre soutien pour les points suivants, afin que ce changement se déroule sans problème :

Interruption de l'exploitation

- Job-Room et tous les eServices ne seront pas disponibles du 19 décembre 2025 à midi jusqu'au 6 janvier 2026 à 7 heures.
- Les caisses de chômage ne pourront effectuer aucun paiement entre le 22 décembre 2025 et le 6 janvier 2026.

Ce que vous devez faire avant cette interruption

- Transmettre le formulaire « Indications de la personne assurée » (IPA) du mois de décembre 2025 ou saisir vos données dans Job-Room dès le 4 décembre, afin que la caisse de chômage puisse libérer le paiement si possible avant le 22 décembre 2025.
- Saisir vos preuves de recherches d'emploi (PRE) du mois de décembre dans Job-Room avant le 19 décembre 2025 à midi. Le formulaire peut être transmis à l'ORP soit en format papier par la poste ou en format PDF par courriel jusqu'au 5 janvier 2026.
- Saisir votre IPA du mois de septembre 2025 dans Job-Room d'ici au 19 décembre 2025 à midi, dans le cas où ceci n'aurait pas encore été fait. La caisse de chômage doit avoir reçu le formulaire papier au plus tard le 31 décembre 2025.





Nouveaux formulaires

En parallèle au déploiement du nouveau système informatique, de nouveaux formulaires papier vont également être introduits. Vous recevrez le nouveau formulaire « Indications de la personne assurée » à partir d'octobre 2025 déjà. Rien ne change pour vous en ce qui concerne les points à renseigner et la manière de le transmettre.

Rien ne change pour les assurés transmettant leurs données sur la plateforme Job-Room.

Remarque

Les caisses de chômage se préparent activement au déploiement du nouveau système et forment leurs collaborateurs. Ce changement implique cependant une adaptation importante de leur part et nécessite un certain temps d'ajustement. Nous comptons donc sur votre compréhension si, au cours des premières semaines suivant le changement, des retards devaient survenir dans le traitement des demandes ou dans les versements.

Interlocuteurs

- Votre caisse de chômage : pour toutes les questions concernant les prestations d'indemnité
- Votre ORP : pour toutes les questions au sujet de vos recherches d'emploi et des preuves à fournir dans ce cadre
- Pour de plus amples informations à ce sujet : www.travail.swiss

Veuillez consulter les sites Internet cantonaux ainsi que ceux de votre caisse de chômage compétente afin de prendre connaissance des horaires d'ouverture durant les jours fériés.

Il est possible que vous receviez cette information à plusieurs reprises au cours des prochains mois – que ce soit du SECO, de votre ORP ou de votre caisse de chômage compétente. Si vous recevez à nouveau ce message, il n'est pas nécessaire d'y répondre. Vos tâches demeurent inchangées.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre précieuse collaboration.

Plus d'informations seront disponibles ici dès la mi-octobre 2025 :

